

Bulletin d'Information
Ville de Visan

A découvrir

EXPO :
« Patrimoine de
la République »
Mai-Juin à l'Hôtel
de Pellissier

**Accueil des
nouveaux
arrivants**
Lundi 13 mai - 18h30
à l'Hôtel de Pellissier

**14èmes MONTS
DE VISAN**
SAMEDI 25 MAI

**DOSSIER
CENTRAL**
Du bruit ... au bien
vivre ensemble !

**Médiathèque
municipale**
Deux rencontres
avec Fatiha SAIDI
et Jean LUCHET

**Budget
communal 2019
voté**
Projets programmés
pour cette fin de
mandat

**EXERCICE
TELE-ALERTE**
Mercredi 15 mai

Visan - Info

MAI-JUIN 2019

N° 51

Le Mot du Maire

Cher.es concitoyen.nes,

Comme annoncé dans le dernier Visan-Infos, nous avons voté le dernier budget de ce mandat le 10 avril. Grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics, ce budget est ambitieux, privilégiant des actions ou des achats utiles pour votre bien être et votre sécurité, tout cela sans augmentation des taux de taxes, déjà élevés. Nous devons d'abord faire face à des imprévus. La toiture de notre école est d'origine et date de la fin du 19^{ème} siècle. Son entretien régulier ne suffit plus et nous avons décidé de la refaire entièrement. Il n'y a bien sûr pas de dangers immédiats mais nous ne voulons pas attendre qu'ils se présentent. Les devis et les demandes de subventions sont faits, pour une somme avoisinant les 150 000 Euros.

Dans un tout autre domaine, nous avons dû changer notre balayeuse dont la réparation n'était plus raisonnable vu son âge et son état. Nous avons déjà fait l'économie de 3 postes au sein des services techniques, la décision a été facile à prendre si nous voulons garder un village propre et agréable. La machine que vous voyez travailler actuellement nous a été prêtée en attendant la livraison. Nous sommes en discussion avec des communes voisines afin de leur proposer de la prestation de service qui nous permettrait de mieux « rentabiliser » cet achat.

Les travaux de réfection de la rue du Couvent ont commencé. Sont prévus la révision de tous les réseaux et la création d'un réseau de récupération des eaux pluviales, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, la chaussée complète avec la création d'un caniveau central.

A ajouter à cela, un programme de voirie, le passage de tout l'éclairage public à un système à led permettant une grosse économie de consommation d'électricité, etc...

Toutes les subventions demandées par les associations ont été accordées pour environ 130 000 Euros, une façon de les encourager et de les soutenir dans leurs nombreuses actions.

Vous trouverez dans les pages suivantes un dossier sur la réglementation du bruit. Ce bruit est régulièrement la cause de problèmes de voisinage. Bien souvent, un peu de bon sens, de bonne volonté, de patience et de discussion permettent de les éviter.



Dans le cadre du déploiement de la fibre, ont été relevées certaines anomalies dans la numérotation et la dénomination des voies communales.

Chaque bâtiment présent sur le territoire doit être identifié par un numéro. Il s'avère que certains n'en ont pas et d'autres ont une numérotation obsolète. Il convient donc de définir un nom pour chaque voie et d'affecter une numérotation à chaque logement, commerce, entreprise,.... Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau 100% fibre et pour permettre la commercialisation des offres Internet.

Mais pas seulement, en effet, cette opération est également utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS, les interventions des services de secours et l'optimisation des services : livraisons, collectes des déchets,...

Pour les corriger, nous avons fait appel aux services de La Poste. Vous serez donc peut être amené à modifier votre adresse auprès des administrations mais vous serez préalablement informé par courrier.

« Eric PHETISSON, Maire de Visan »

Pour recevoir les informations de la mairie par mail, communiquez votre adresse électronique à l'adresse suivante :

adjoints@visan-mairie.com

DEUX NOUVEAUX COMMERCANTS A VISAN



Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle coiffeuse à Visan.

Il s'agit de Lydie MARTINEZ qui a racheté New Look. Elle nous arrive de Valréas où elle tenait déjà un salon de coiffure dans la galerie marchande de Leclerc. Bienvenue à elle ! Elle est venue se présenter au maire de Visan, Eric PHETISSON qui lui a souhaité une belle réussite. Non seulement elle va travailler sur Visan, mais nous gagnons aussi une nouvelle habitante car elle va vivre sur notre commune.



Passage de témoin entre Dominique du "Lorrain" et Angélo. En effet, Dominique REVEANI arrête "le Lorrain" ; il avait invité les élus et tous ses clients à un pot d'adieu. Ils ont été nombreux à venir lui souhaiter bonne route pour sa prochaine activité.

Le restaurant sera repris par Angélo Chiacchia qui fait un retour vers le futur car c'est lui qui détenait une ancienne crêperie dans ce lieu. Réouverture programmée pour le mois mai.

La maison du tourisme accueille deux nouvelles têtes en son sein : Marina RIBIER et Nicolas SYLVESTRE deux jeunes volontaires en service civique qui vont aider au fonctionnement de la maison du tourisme jusqu'à fin septembre et tenir les expositions programmées à l'Hôtel de Pellissier :

Mai-Juin : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité

Juillet-Août- Sept : Autour de Raimu (Festival du cinéma en plein air)



LES MONTS DE VISAN 14^{ème} édition

RANDONNÉES VTT, CYCLO, PÉDESTRES

NOUVEAU! MARCHÉ DE 30 km

SAMEDI 25 MAI 2019



DÉPART 9h

RENDEZ-VOUS DEVANT L'ESPACE GÉRARD SAUTEL DE VISAN

8€ L'INSCRIPTION - 12€ LA PAELLA

Inscription Maison du Tourisme Visan: 04 90 41 97 25
Mail / point-tourisme-visan@wanadoo.fr ou sur place

Chaque participant recevra une bouteille de vin de Visan et un tee-shirt

Lieu : départ et arrivée à l'**Espace Gérard Sautel**

Départs à 9h

2 parcours VTT

16.750 km parcours « découverte » (dénivelé 291 m)

Carte : <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=810381#map>

33.860 km parcours « expert » (dénivelé 924 m)

Carte : <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=810371#map>

2 parcours pédestres

11.720 km parcours « découverte » (dénivelé 217 m)

Carte : <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=808664#map>

27.860 km parcours « aventure » (dénivelé 511 m)

Carte : <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=875852#map>

NOUVEAU PARCOURS AVENTURE

Cette longue marche peut être parcourue en relais de 2 marcheurs

1 parcours cyclo

63.240 km (dénivelé 803 m)

Carte : <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=885089#map>

À partir de 11h : Séances d'étirements (par un professionnel)

12h30 : Vin d'honneur offert par la commune suivi d'une paëlla (sur inscription - Amenez vos assiettes et couverts)

14h30 : Concours de pétanque à la mêlée (inscriptions sur place)

RENSEIGNEMENTS AU 04.90.41.97.25

Fiches d'inscription à demander à l'adresse mail suivante :

point-tourisme-visan@wanadoo.fr

LES TRAVAUX DU MOMENT.....

RUE DU COUVENT

La rue du Couvent va être entièrement refaite ; les travaux vont durer 2 mois. Ils ont débuté la première semaine d'avril.

Ce sont des travaux importants car tous les réseaux seront enfouis : évacuation des eaux usées, du pluvial, du téléphone (également la fibre optique), de l'électricité et changement total de l'éclairage public.

C'est le dernier quartier du village où un nombre important de câbles sont en l'air. Il suffit de regarder les ancrages de ces câbles sur le Couvent, la grosse bâtisse qui a donné son nom au quartier. Nous en profiterons également pour placer une borne incendie aux normes au pied du Couvent. En effet la section d'adduction d'eau passera de 80 à 100 mm pour respecter les exigences de la défense incendie.

Lorsque tout sera rebouché, le revêtement sera refait à neuf.



VOIRIES

Une campagne de « bouchages de trous » sur nos chemins communaux a débuté avec le retour d'un temps clément et sec. C'est l'entreprise APPAY TP qui s'en charge.

Les chemins suivants ont été faits : l'Obrieu, Les Plans, Château vert, la Matte, St Pierre, Haut Gibard.

Nous rappelons que la commune compte plus de 100 km de voiries à entretenir.

Le parking du silo, face à l'école a été goudronné. Il compte une dizaine de



places de parking.

ZONE BLEUE pour la place de la Coconnière, les parkings en face du Frep et du silo.

Afin de permettre une utilisation plus rationnelle de ces parkings, la municipalité a décidé de mettre l'ensemble en zone bleue. Il est donc demandé :

- aux personnes en covoiturage de garer leurs véhicules sur le parking de l'Espace Gérard Sautel (au-dessus de la caserne des pompiers) ainsi qu'aux randonneurs éventuels.
- aux propriétaires de véhicules dits « tampons » de chercher une autre solution de parking sur la commune.

Nous souhaitons que nos commerces puissent se développer. La possibilité de places de parking libres pour les clients potentiels est indispensable pour eux.

Horaires de zone bleue :

Du lundi 8h au samedi 12h, il est interdit de laisser un véhicule pendant une durée supérieure à 1h30 entre 8h et 12h et 14h et 19.

Pour le silo et le Frep, il n'y aura pas de zone bleue samedi/dimanche.

Attention, l'arrêté n'annule pas les stationnements minutes existants. Vous pouvez acheter vos disques bleu au bureau de tabac, « Célébrinda »

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

VENDREDI 3 MAI 2019 - 18h30

RENCONTRE AVEC.....

FATIHA SAIDI, auteure et femme politique belge qui présentera son dernier ouvrage « *Par les liens secrets du mariage* », en partenariat avec l'AVE (Amitié Visan-Evere)

RENCONTRE AVEC FATIHA SAIDI

Nouvelliste & femme politique belge, députée de l'Assemblée Wallonne

PAR LES LIENS FORCÉS DU MARIAGE

VENDREDI 3 MAI 2019
18H30
MEDIATHEQUE DE VISAN

Entrée libre & gratuite
Le verre de l'amitié viendra clôturer la rencontre

Reqs.: 04 90 41 96 31 - mediatheque-visan@orange.fr

Association Librairie Amitié Visan-Evere Les Chemins de Traversée

VENDREDI 17 MAI 2019 - 18h30

RENCONTRE AVEC.....

JEAN LUCHET, président de l'APEG (Association de Protection de la Nature de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan « *Les animaux du jardin* » en partenariat avec l'Association des Jardins Partagés de Visan.

LA NARRATION DE JEAN LUCHET

Les animaux du jardin

CAHIER DE JEAN LUCHET
NATURALISTE & PHOTOGRAPHE

VENDREDI 17 MAI
18h30
Salle F. Mistral
VISAN

Le verre de l'amitié viendra clôturer la rencontre

Association des Jardins Partagés de Visan

Association Librairie Amitié Visan-Evere Les Chemins de Traversée

MOINS FORT !!!

COMPRENDRE LE BRUIT POUR
MIEUX VIVRE AVEC SON VOISIN

"On fait beaucoup de bruit pour obtenir le silence"



laembydesign
Un projet de co-création
d'habitants engagés

Réunion de quartier après réunion de quartier, la problématique du bruit dans son voisinage revient régulièrement. Parmi les bruits gênants les plus courants on trouve : la musique trop forte, les bruits d'animaux (chien qui aboie, coq qui chante), les machines agricoles ou de jardinage (tracteurs, tondeuses, débroussailluses...), les bruits du quotidien (chaussures, portes qui claquent, électroménager...). Vous êtes nombreux à nous poser ce problème à l'occasion de nos rencontres mensuelles, dans le cadre des réunions de quartiers que la mairie organise.

Le bruit peut devenir excessif si :
... je joue de la guitare tous les dimanches matins
.... J'invite une dizaine d'amis tous les samedis soirs
....je laisse aboyer mon chien pendant plusieurs heures
.... Je commence à bricoler le dimanche matin à 6h

La nuisance sonore constitutive d'un trouble anormal de voisinage, comme le tapage nocturne peut être sanctionné par la loi :

Amende forfaitaire de 45€ (minorée), 80€ (normale), 180€ (majorée).

Mais aussi :

- * la possible confiscation de la chose à l'origine du bruit excessif
- * l'éventuel versement de dommages et intérêts au voisin gêné par le bruit.

DOSSIER : DU BRUIT.....

AU BIEN VIVRE ENSEMBLE

QUE DIT LA LOI ?

A Visan, la mairie n'a, pour le moment, pris aucun arrêté municipal sur la problématique du bruit. Par contre, la préfecture de Vaucluse a pris un arrêté n° SI 2004-08-04-210-DDASS le 4 août 2004 toujours en vigueur et qui s'applique sur notre commune.

Que dit-il ?

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit. Il y a des exceptions comme des bruits provenant des infrastructures de transport, des aéronefs (Aérodrome de Visan par exemple).

Sur la voie publique ou dans les lieux publics ou accessibles au public (cafés, restaurants...) ne doivent pas être émis des bruits susceptibles d'être gênants par leur durée, leur répétition ou leur intensité comme :

- des publicités par cris ou par chants
- l'emploi de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur
- de réparations ou réglages de moteur sauf de courte durée suite à l'avarie fortuite d'un véhicule
- de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice

Une dérogation permanente est admise pour la fête nationale du 14 juillet, le 1er janvier, la fête de la musique et la fête annuelle de la commune. Dans tous les autres cas, des dérogations peuvent être accordées par le Maire ou le Préfet.

Les travaux bruyants sur la voie publique ainsi que sur les chantiers proches des habitations devront être interrompus entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- * les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- * les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.

Nuisances sonores : prévenez vos voisins en bonne intelligence !

Vous prévoyez d'organiser une fête ? Pour éviter les problèmes de tapage nocturne, vous vous demandez qui contacter pour les questions de nuisances sonores ? Dans la plupart des cas, une concertation préalable entre voisins suffit. Si la fête que vous envisagez d'organiser risque de légèrement déborder en matière de bruit, prévenez vos voisins.

N'hésitez pas à aller vous excuser après la réunion pour le dérangement causé, ce même s'ils ne se sont pas manifestés. La courtoisie est toujours grandement appréciée.

Prévenir ses voisins, c'est bien, mais cet acte ne constitue pas un passe-droit et ne vous permet en aucun cas à vous autoriser des débordements. S'ils sollicitent votre attention afin de faire moins de bruit ou de respecter les horaires convenus pour arrêter les nuisances, tenez-en compte.

AIDE A LA DECLARATION D'IMPOTS

Comme l'an dernier, la municipalité de Visan a signé une convention avec l'association Entente de Vaucluse pour aider à la déclaration d'impôt par internet pour les personnes n'ayant pas d'outil informatique ou ayant des difficultés pour le faire.

La permanence sera le MARDI pendant la période de saisie (jusqu'au 4 juin) à la maison du tourisme et des produits du terroir de Visan.

Prendre rendez-vous au numéro suivant : **04.90.41.97.25** ou en vous déplaçant sur place.

Vous pouvez également utiliser les ordinateurs mis à disposition de la commune à la Médiathèque.

LE 26 MAI JE VOTE

AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES !

Je m'inscris sur les listes
électorales avant le 31 mars 2019



REUNIONS DE QUARTIERS

MARDI 14 MAI

18h30 à l'Espace G. Sautel
Quartiers concernés : Les Plans -
Château Vert - Pierre Blanche

LUNDI 17 JUIN

18h30 à l'Espace G. Sautel
Quartiers concernés : Pontiliac - Le
Couvent - Volabis - Le Devès - La
Plantade

Les 2 bureaux de vote sont à l'Hôtel de Pellissier (à côté de la mairie)

Heures d'ouverture pour voter :

8h à 18h (journée continue)

La mairie va vous envoyer une nouvelle carte d'électeur/trice pour ces élections européennes.

Attention : Pièce d'identité obligatoire pour voter.

État Civil

Décès

M Vasilica POSTOLACHE décédé le 11/02/2019

Mme Henriette SABLOS inhumée le 27/02/2019

Mme Paulette GIRAUD ép GONTIER inhumée le
22/03/2019

Mme Blanche DELBES née PEYRON décédée le
21/03/2019

Mme Liliane DELBES décédée le 21/03/2019

Mariage

Mme Zoé GABRELLE et M Mohamed OUARRAD
le 16 mars 2019

Naissance

Léon LAVIE-MONDOU le 1er mars 2019 à
Orange

ACHAT D'UNE NOUVELLE BALAYEUSE

Depuis 6 mois, certains Visannais s'inquiétaient de la disparition de notre balayeuse. Normal ! On ne la voyait plus tout simplement parce qu'elle est morte de sa belle mort... de vieillesse.

Depuis aujourd'hui une autre balayeuse arpente les rues de Visan pour un nettoyage de printemps de la voirie communale.

Vu le tarif, nous avons tenté un achat coopératif avec d'autres communes voisines ; cela s'appelle de la mutualisation. Mais rien n'y a fait ! La municipalité de Visan a donc pris l'initiative d'acheter une balayeuse toute neuve. Ce n'est pas celle que vous voyez dans les rues. La belle machine toute neuve ne devrait arriver qu'en juin prochain. Entre temps, le fournisseur nous en prête

une autre ; nous le remercions pour ce geste commercial.

Afin d'amortir cet investissement de 118 000€ TTC, la municipalité a décidé de faire de la prestation de service auprès des communes environnantes. Une 1ère convention va être signée avec Tulette.



Voilà ce que ça donne quand on ne respecte personne, ni les règles de fonctionnement du ramassage des poubelles. Les sacs jaunes ne doivent pas être amenés devant les services techniques ; ils sont ramassés au porte à porte tous les 15 jours, le mercredi matin des semaines paires. Ou bien vidés dans un container jaune.....

Voilà l'image que nous donnons à tous ! Une honte !



Notre prestataire Edf, INEO, vient de terminer l'installation des nouvelles bornes lumineuses sur la place Humbert II en remplacement des 3 bornes hors service.

Ces nouvelles bornes sont en LED, et donc beaucoup moins énergivores. Elles seront programmées pour réduire encore plus l'empreinte carbone suivant l'heure avancée dans la nuit.

Les visiteurs nocturnes de ces lieux (Les Troubadours, les toilettes publiques) bénéficieront encore plus de confort...visuel.

BREVES**Voies communales et chemins ruraux : quelles obligations de la commune ?**

L'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, ne figure pas parmi les dépenses obligatoires mises à la charge des communes en application de l'article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Toutefois, depuis l'arrêt du Conseil d'Etat « ville de Carcassonne » du 20 novembre 1964, la responsabilité de la commune peut être engagée pour défaut d'entretien normal dès lors que ladite commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité de ce chemin et a ainsi accepté d'en assurer l'entretien. A ce titre, le goudronnage d'une chemin rural peut être considéré comme ayant pour effet d'améliorer sa viabilité et peut être assimilé à de la voirie communale.

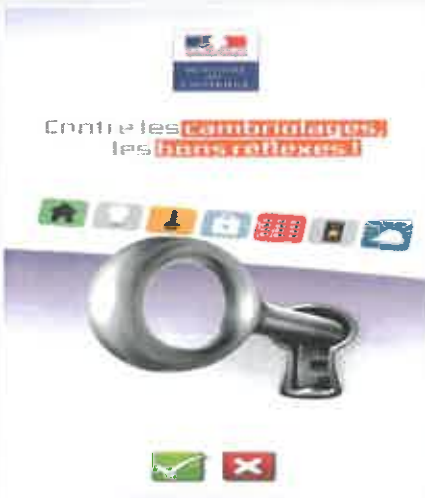
Question écrite de Christine Herzog n°7759. JO du Sénat du 10 janvier 2019

REUNION PUBLIQUE SUR LA SECURITE
« Contre les cambriolages, ayons les bons réflexes ! »

**LUNDI 20 MAI
à 18h30**

Espace Gérard Sautel

Animée par la gendarmerie nationale



téléalerte

PAR ciitélécom

EXERCICE DE TELE-ALERTE A VISAN le mercredi 15 mai

Téléalerte est un service d'alerte multimédias, hébergé, dont les ressources (téléphoniques et télécopies) sont mutualisées. Ce service propose quatre médias : le téléphone, la télécopie, le courriel et le SMS.

Téléalerte est dérivé d'un automate d'appel d'alerte. Les appels partiront de la mairie au numéro **04 90 28 50 90**. Ce ne sera pas un numéro masqué.

Nous avons sollicité les Visannais pour qu'ils communiquent en mairie leurs numéros de téléphones (fixe et portable) ainsi que leur adresse électronique. En cas d'alerte, nous pouvons vous prévenir pour votre sécurité (alerte météo, catastrophe naturelle...)

La municipalité déclenchera un EXERCICE DE TELE-ALERTE à Visan le mercredi 15 mai. La mairie lancera un appel téléphonique (test blanc) à toute la population inscrite dans le fichier « Télé-alerte » de la mairie de Visan.

Voici le message audio que vous recevrez :

« *Bonjour,*

Message de la Mairie de Visan.

Test de transmission d'information de sécurité. Aucun danger recensé. TEST BLANC.

Merci. »

En plus de ce message, vous recevrez des instructions pour y répondre. Sans réponse de votre part, l'automate relancera l'appel. Il vous faudra appuyer sur #. Ceci sera un exercice donc pas d'affolement mais il nous permettra d'anticiper une future alerte possible à tout moment.

Si ce n'est pas encore fait, communiquez-nous vos coordonnées en mairie (téléphones fixes et portables, mail).

MARPA ou Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie

C'est une résidence « autonomie » non médicalisée en interne. Ce concept a été initié en 1987 par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). En 2017, On comptait 200 MARPA en fonctionnement sur le territoire national.

Située au cœur d'un village, en milieu péri-urbain ou urbain, à proximité des commerces et des services, elle accueille 24 résidents maximum de plus de 60 ans, seuls ou en couple, autonomes ou en perte d'autonomie, dans des logements individuels d'usage privatif leur permettant d'avoir une vie comme à domicile.

Une enquête va être menée sur Visan. 40 personnes (20 hommes, 20 femmes) ont été tiré(e) au sort pour répondre à une enquête qui porte sur les besoins des personnes retraitées de notre commune mais aussi celles des communes environnantes.

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître les habitudes de vie des personnes retraitées, et ce qu'elles souhaitent pour améliorer leur quotidien. Il est aussi nécessaire de connaître leurs besoins, notamment pour permettre aux communes et à leurs partenaires de créer ou d'améliorer les services pour que les plus âgés puissent rester et vieillir sereinement dans nos villages.

Par ailleurs, il est envisagé de construire une Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) sur la commune de Taulignan. Il s'agit donc également de savoir si ce projet rencontre les souhaits de la population.

4 enquêteurs bénévoles de la commune vont mener l'enquête. Il s'agit de Josette Saboly, Marie Paule Cattelain, Chantal Prévost et François Araud.

VOTE DU BUDGET 2019 et les projets à venir dans l'année

C'est le sixième budget qui a été voté le 10 avril 2019 depuis les élections municipales de 2014. Ce sera le dernier de cette mandature. Un retour en arrière s'impose donc à nous.

Que s'est-il passé au cours de ces 6 années ?

Nous nous sommes imposés deux contraintes pour ne pas pénaliser les Visannaises et les Visannais

- Ne pas augmenter les impôts qui se situent déjà dans une moyenne haute.
- Ne pas avoir recours à l'emprunt de manière à réduire le poids de la dette sur nos finances.

Nous avons l'ambition de reprendre l'entretien de la voirie communale et de nos bâtiments communaux dont nous avons constaté le manque d'entretien récurrent, mais malheureusement des imprévus ont modifié l'ordre de nos priorités :

* L'épaveuse pour entretenir les bords de nos chemins qui avait été détruite lors d'un incendie. *Nous l'avons remplacé*

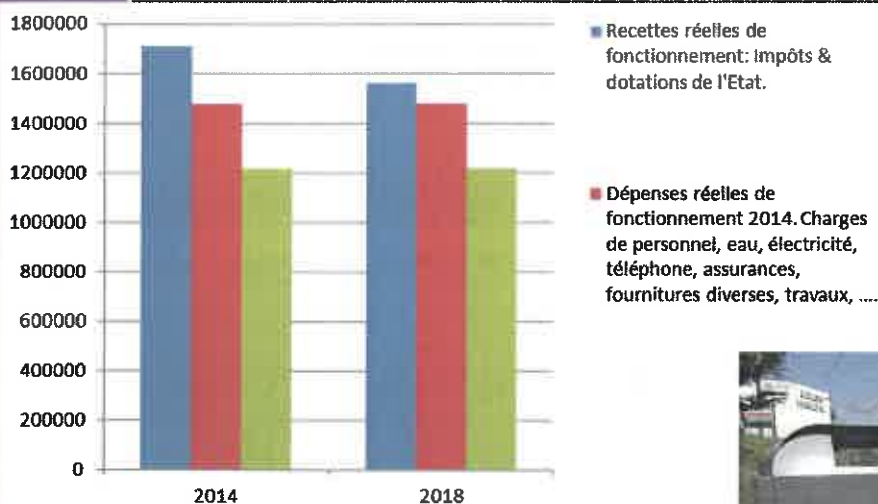
* Mise en demeure par les services de l'État de fermeture de notre restaurant scolaire.

* Dans plusieurs bâtiments communaux, les toitures n'étaient plus étanches et la pluie passait au travers ! *Nous avons effectué les travaux importants qui s'imposaient*

* La chaudière de l'école était régulièrement en panne et nécessitait des travaux importants d'entretien. *Le régulateur a été remplacé.*

* Les circuits de chauffage dans l'espace Gérard Sautel et l'école étaient défectueux...

L'analyse fiscale qui a été réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques, à notre demande en 2014, nous mettait en garde contre des dépenses réelles de fonctionnement en constante augmentation par rapport à des recettes réelles de fonctionnement en constante diminution. Ce graphique montre la cohérence qu'il y avait à réduire



nos dépenses de fonctionnement sur la période 2014/2018. En diminuant nos dépenses de fonctionnement, nous avons maintenu une capacité d'investissement à hauteur de 300.000€. Ce résultat a été obtenu par une gestion rigoureuse de nos dépenses :

- Diminution des charges de personnel, tout en maintenant un niveau de service public élevé ; *Depuis 2015 les services administratifs de la commune accueillent le public du lundi au samedi midi par exemple*
- En ayant recours plus souvent aux entreprises locales pour certains travaux. ...
- En renégociant nos contrats auprès des prestataires extérieurs.
- En diminuant le poids des indemnités versées aux élus : *En 2013 les indemnités versées représentaient un montant de 46.557,16 euros ; En 2018 seulement 33.331,04 euros.*

Dans le même temps, la commune continue d'apporter son soutien aux associations locales :

2013 > 116.267,40 euros.
2019 > 135.948,00 euros.

Et à investir pour le bien commun : près de 5 millions d'euros auront été investis sur la commune entre 2014 et 2019 alors que l'encours de la dette sera passé de 1.079.802€ en janvier 2014, à 695.000€ au 1^{er} janvier 2019. De fait, l'annuité de la dette est passée de 127.871,70€ à 96.835,34€.

Nos projets pour 2019.....

En 2019 des chantiers importants vont être réalisés :

- Réfection de la toiture de l'école Josette Constant pour un montant de travaux de 178.000€.
- Achat d'une nouvelle balayeuse 118.000€.
- Renouvellement du mobilier urbain (Poubelles, sanisettes, bancs, jeux d'enfant, tables de pique-nique, illumination de Noël, parking à vélos) 30.000€.
- Travaux de voirie pour 235.000€.
- Équipement du stade Bellevue 11.500€.
- Equipement informatique de l'école 8.200€.
- Mise en LED de notre éclairage public afin de faire baisser notre dépense énergétique.
- Rachat des locaux de l'agence du crédit agricole de Visan pour maintenir le distributeur de billets sur place.
- Etude pour la mise en place de la vidéo-protection sur le village
- Etude pour l'acquisition de foncier
- Construction d'un terrain de jeu omni-sport (foot, hand, basket) au stade Bellevue pour l'école et les jeunes du village.



- Fleurissement du village avec l'achat de jardinières et plantes. Plantation de nouveaux arbres.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.
Le mercredi de 8h30 à 12h00 Le vendredi de 8h30 à 12h30 Le samedi de 9h à 12h
Pendant les vacances scolaires (zone B), la mairie sera fermée le samedi matin

Prêt de salles et de matériels : tous les jours

Site : <http://visan-mairie.com/> ou Tél : 04 90 28 50 90 ou fax : 04 90 28 50 99

Ouverture de la Médiathèque Municipale

(Maison des associations : 04 90 41 96 31 / 09 62 10 29 17)

www.facebook.com/mediatheque.visan/ Mail : mediatheque-visan@orange.fr

Mardi : 9h à 12h et 16h à 19h Jeudi : 16h à 19h

Mercredi : 10h à 12h et 14h30 à 18h Vendredi : 9h à 12h et 15h30 à 18h

Samedi : 10h à 16h (en journée continue)

Consultation des archives : tous les jours ouvrés

Ouverture de la Maison du Tourisme

Saison haute (1er avril au 30 septembre) : Tous les jours de 9h à 12h et 14h30 à 18h30

Site : <https://www.visan-tourisme.com/> Mail : point-tourisme-visan@wanadoo.fr
04.90.41.97.25

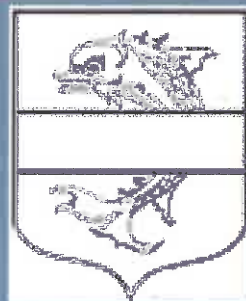
Calendrier des Manifestations

MAI

- **Du 1er mai au 30 juin** : Exposition à l'Hôtel de Pellissier : « Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité » ouverte tous les jours de 15h à 19h
- **Mercredi 1** : 12h Paëlla de la Boule du Marot au domaine Lucéna
- **Jeudi 2** : 15h Goûter du club du 3ème âge à la salle Jean Moulin
- **Vendredi 3** : 18h30 Rencontre avec Fatiha SAIDI organisée par la médiathèque municipale et l'AVE (Amitié Visan-Evere) : « Par les liens forcés du mariage »
- **Samedi 5** : 9h Le TCVT Hommes Equi reçoit Die en quart de finale du championnat départemental à l'espace Bellevue
- **Mercredi 8** : 10h45 Commémoration de l'armistice de la 2ème guerre mondiale. Départ du parking de l'espace G Sautel
- **Sa 11 et Di 12** : Journées Portes Ouvertes à l'Aéroclub de Visan-Valréas
- **Samedi 11** : Célébration des 10 ans de Visado à l'Espace Gérard Sautel
- **Dimanche 12** :
* A partir de 13h au stade Bellevue, la JSV reçoit Rasteau et Mollégès
* A 9h à Tulette le TCVT Femmes Equi reçoit Grenoble
- **Lundi 13** :
+ 8h30 Sorite de l'AMCV à Montelier (26) - visite du village botanique
+ 18h30 Accueil des nouveaux arrivants sur Visan à l'Hôtel de Pellissier
- **Mercredi 15** : Exercice de télé-alerte inondation sur l'ensemble de la commune
- **Vendredi 17** : 18h30 à la salle F Mistral rencontre avec Jean LUCHET (APEG) et

organisée par la médiathèque et les jardins partagés : « Les animaux du jardins »

- **Samedi 18** : 10h30 Inauguration du restaurant scolaire municipal par le préfet de Vaucluse
 - **Dimanche 19** : Toute la journée Grand Vide-Grenier (Frep) sur le parking de l'Espace Gérard Sautel
 - **Mercredi 22** : 20h30 Cinéma (Frep-Cinéval) à la salle Frédéric Mistral
 - **Du vendredi 24 mai au 16 juin** : Tournoi de tennis (TCVT) à l'espace sportif Bellevue
 - **Samedi 25** : 9h 14ème édition des Monts de Visan. Inscription à la maison du tourisme de Visan
 - **Dimanche 26** : Elections européennes - ouverture des bureaux de vote de 8h à 18h en journée continue
- ### JUIN
- **Dimanche 2** : A 9h à Tulette le TCVT Femmes Equi reçoit St Georges les Bains
 - **Mercredi 5** : 12h Repas des CATM de Visan à l'Espace Gérard Sautel
 - **Samedi 15** : Tournoi de foot au stade Bellevue de la JSV : catégorie U8 et U9
 - **Mercredi 19** :
+ Journée départementale des Ecoles Fleuries de Vaucluse (OCCE-DDEN) à l'Espace Gérard Sautel
+ 20h30 : Cinéma (Frep-Cinéval) à la salle Frédéric Mistral
 - **Samedi 22** : A partir de 16h30 Fête de la musique (Hôtel de Pellissier et Place de la Coconnière)
 - **Vendredi 28 juin** : A partir de 18h Fête de l'école de Visan à l'Espace Gérard Sautel



Permanences de Monsieur le Maire

Eric PHETISSON
vous reçoit en Mairie sur rendez-vous uniquement au

04.90.28.50.90

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Hubert SYLVESTRE
pour VISAN sur rendez-vous, contacter le

04.90.36.06.98

A VALREAS le mardi de 10h à 12h

ARCHITECTE CONSEIL C.A.U.E.

Sur rendez-vous, contacter la Mairie au

04 90 28 50 90

ASSISTANTE SOCIALE

Le 2ème mercredi du mois en mairie de 9h00 à 12h00

Prendre rendez-vous auprès du Centre Médico-social de Valréas

04 90 35 34 00

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE VALREAS

Corinne TESTUD-ROBERT
Jean-Marie ROUSSIN
Tous les 2èmes jeudi de chaque mois :

04 90 16 10 35